



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr.
GÉNÉRALE

CAT/C/SR.317/Add.1
26 novembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ CONTRE LA TORTURE

Dix-neuvième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)* DE LA 317ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 21 novembre 1997, à 13 heures

Président : M. DIPANDA MOUELLE

SOMMAIRE

CLÔTURE DE LA SESSION

* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CAT/C/SR.317.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 13 heures

CLÔTURE DE LA SESSION

1. Après l'échange habituel de formules de courtoisie, et ayant formé des vœux de succès à l'intention des membres du Comité qui souhaitent être réélus, le PRÉSIDENT déclare close la dix-neuvième session du Comité.

La séance est levée à 13 h 10